



CONGRÈS ACADÉMIQUE LES 7 ET 8 JUIN 2021 À TRAPPES



Les résistances d'aujourd'hui feront les victoires de demain...



**BULLETIN SPECIAL
CONGRÈS**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DU
SNEP-FSU 91**

**VOTEZ EN UTILISANT LE
MATERIEL DE VOTE !**

Audience Rectrice

Le SNEP-FSU Versailles a enfin eu une audience avec la Rectrice le 8 février dernier. Nous demandions à être entendus depuis sa prise de fonction en septembre 2019.

Il nous paraissait indispensable qu'elle entende les revendications spécifiques à l'EPS et au sport scolaire dans notre académie. La crise sanitaire et sécuritaire que nous subissons depuis un an maintenant rendait cette rencontre d'autant plus indispensable !

Nous avons mis en avant l'adaptabilité et le professionnalisme des professeurs d'EPS qui ont eu à cœur d'organiser leur activité pour garantir la continuité d'enseignement de qualité en assurant la sécurité de leurs élèves.

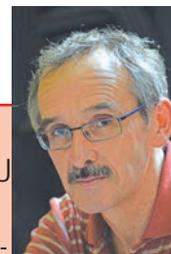
À un moment où la crise sanitaire a démontré la nécessité d'une pratique sportive et artistique régulière pour les élèves, les décisions gouvernementales sont difficilement compréhensibles... L'annonce de la fermeture des installations sportives intérieures en janvier a été un nouveau coup de massue ! La mise en place des 1/2 groupes avait pourtant permis un enseigne-

ment garantissant la sécurité de tous. Les AS avaient elles aussi réussi à s'adapter en limitant les brassages et en modifiant l'offre de formation même si l'arrêt total des rencontres et compétitions dès le mois de septembre a fortement compliqué le début d'année.

Les revendications du SNEP-FSU sont d'autant plus d'actualité en période de crise sanitaire :

- Sur le recrutement de professeurs d'EPS qui permettrait d'alléger les effectifs des classes
- Un travail approfondi sur les programmes EPS pour contrer la « désportivisation » et garantir une culture sportive et artistique pour tous.
- La construction et la rénovation des installations sportives en particulier les piscines
- Une attention particulière à porter sur les LP, un public déjà en souffrance et où tous les effets négatifs de la pandémie sont exponentiels (baisse des horaires EPS, AS en grosse difficulté, refonte des examens...).

Mélanie



Après plus de 30 années au SNEP-FSU Versailles, Patrick Mathieu va enfin commencer sa vie de château ! Jeune retraité de son état, nous rendons hommage à son parcours d'exception. Nous applaudissons la ferveur et le travail du militant : son engagement au niveau départemental et académique et son rayonnement au niveau national sur le secteur des équipements, l'EPS lui doit de belles victoires. On félicite le collègue dont la passion pour notre discipline est restée intacte. On admire le sportif de talent et ses prouesses footballistique à Montrouge (1992). On remercie chaleureusement l'ami pour sa loyauté durant toutes ces années. Toute l'équipe militante du SNEP-FSU Versailles lui souhaite un repos bien mérité ainsi qu'une excellente retraite !

CRUNSS

Le 9 février 2021, s'est déroulé le conseil régional de l'UNSS en visioconférence. Madame la rectrice, ne pouvant être présente, a transmis une capsule vidéo, diffusée en début de séance. Après quelques modifications, le compte rendu du CRUNSS 2020 a été approuvé et les nouveaux membres présentés.

Bilan 2019/2020 :

- Présentation mensuelle des rencontres réalisées ou non en fonction du contexte sanitaire et l'adaptation des pratiques proposées par la suite (défis, challenges, caravane santé etc.).
- Le bilan des licences dans l'académie est positif (+488), néanmoins la rentrée

2020/2021 présente une baisse des affiliations (-39% d'adhérents et 8% des AS non affiliées). Les licenciés (59% de garçons et 41% de filles) pratiquent en majorité des sports collectifs ce qui reste très problématique avec la pandémie.

• Le bilan financier, tout comme le budget prévisionnel sont assez flous puisque la subvention du conseil régional n'est toujours pas connue et que les rencontres inter-établissements sont encore interdites.

Enfin les perspectives 2021 sont les suivantes : caravane santé, PADSS, reprises des rencontres en mai ...

Des discussions autour d'une adaptation du contrat licence ont également eu lieu en mars.

Face à ce bilan, le SNEP-FSU a tenu à évoquer les AS n'ayant pu fonctionner augmentant les disparités et la sédentarité des jeunes et a demandé :

- La reprise urgente et la réouverture de toutes les installations sportives avec des effectifs allégés.
- La révision du contrat licence : de nombreuses AS se retrouvent en difficultés financières (baisse des adhésions).
- L'envoi d'une note de service à tous les CE pour libérer le mercredi après-midi, la majorité des lycées étant impactée avec la réforme.
- La création d'un 5^{ème} poste au SR.

Marjorie et Marc

Les résistances d'aujourd'hui feront les victoires de demain...

Depuis mars 2020, nous avons fait face aux contraintes et aux évolutions des protocoles sanitaires, souvent même du jour au lendemain. Conscients des enjeux pour nos élèves, nous avons modifié nos programmations, adapté nos modalités d'évaluation et avons su trouver à chaque fois des solutions pour que nos élèves ne soient pas pénalisés et continuent de pratiquer et d'apprendre. Découverte une fois encore dans les médias, l'annonce ministérielle du jeudi 14 janvier, de suspendre tous les cours d'EPS se déroulant dans des espaces clos, a suscité au sein de notre profession, incompréhension et désarroi, fatigue et colère. Encore une décision prise à rebours des bilans tirés de la période de confinement qui ont montré toute l'importance de la pratique physique pour la santé et le maintien du lien social, qui ne repose sur aucune étude pouvant faire la démonstration que les cours d'EPS peuvent être facteurs de contamination. Entre mépris d'une discipline jugée comme non essentielle et sacrifice de la jeunesse qu'on prive de temps d'apprentissage sportif, d'expression, de plaisir et de partage, cette décision en dit long sur les représentations qu'en hauts lieux on se fait de notre discipline... Une raison supplémentaire s'il en était de poursuivre dans l'action et la réflexion militante avec le SNEP-FSU, la défense et la promotion de l'EPS et du sport scolaire !

2021 : UNE ANNÉE DE CONGRÈS POUR LE SNEP-FSU !

Dans ce bulletin spécial congrès, nous rendons compte de notre activité depuis 2017 dans l'académie et pour chacun des 4 départements qui la composent. Les congrès départementaux et le congrès académique nous réuniront pour tirer les leçons de quatre années où dans ce contexte de transformation accélérée du service public d'éducation, l'action syndicale du SNEP-FSU n'a connu aucune pause. Ces temps collectifs de réflexion devraient nous permettre de proposer et porter des alternatives éducatives à ces orientations libérales qui affaiblissent l'École.

Entre...

- La réforme des lycées échafaudée sur la même logique économique que celle menée pour le collège en 2016, celle des programmes et de la certification « dénationalisée » de l'EPS au bac,
- La fin du paritarisme sur les mutations et les promotions des enseignants remettant en question le principe d'indépendance, d'égalité et de transparence face à l'administration,
- La bataille des postes où la stratégie gouvernementale du « plus d'élèves et moins de profs » détruit l'emploi et dégrade nos conditions d'enseignement (pour 8850 élèves supplémentaires prévus rentrée 2021 dans notre académie l'administration prévoit 8 suppressions de poste de professeurs d'EPS !),
- Les équipements à rénover et construire, etc.

SOMMAIRE

Brèves.....p 2

Edito.....p 3

Rapport d'activité et d'orientation

SNEP-FSU académique.....p 4-5

Bilan financier.....p 6

Votez !.....p 7

Rapport d'activité et d'orientation

du SNEP-FSU Essonne.....p 8-9

Bilan financier.....p 10

Liste départementale UA.....p 11

Convocation congrès acad.....p 12

...les sujets de réflexions ne manqueront pas pour nourrir les propositions que notre académie ira porter au congrès national.

Pour ne plus subir au quotidien, militer aux côtés du SNEP-FSU en faveur d'une EPS plus forte et mieux reconnue, en soutien d'un sport scolaire plus accessible encore et mieux défendue, permet de garder l'espoir et la motivation nécessaires pour entrevoir l'avenir de la pratique physique à l'école avec plus de sérénité qu'à l'heure actuelle. Si les petits ruisseaux font les grandes rivières, l'engagement militant de chacun-e d'entre nous, aussi minime soit-il, fera assurément les grandes victoires de demain !



Eric

« Ne pas laisser faire ! Résister ! Proposer ! Encore et toujours ! L'histoire de l'EPS et du sport scolaire nous a appris que la profession rassemblée et engagée peut enrayer des décisions et des projets contestables pour imposer des propositions de progrès ».
Jean Fayemendy (2016)

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET D'ORIENT

Le contexte de ces dernières années a été fortement marqué par l'enchaînement de réformes et le vote de lois qui, présentées au no scolaire et les droits des personnels. Citons pour ce qui concerne L'ECOLE, la réforme des collèges complétée par la loi pour une é d'enseignement et des suppressions de postes. Pour l'EPS, les nouveaux programmes des collèges puis des lycées se caractérisan disciplines dont les notes comptent pour le DNB et pour le baccalauréat, les équipes EPS ont été chargées, dans l'urgence, de conco Au niveau des personnels, avec la Loi de la transformation de la fonction publique, ce sont la représentativité syndicale et les droits C'est dans cette situation d'attaques continues, à laquelle sont venues s'ajouter la pandémie et ses contraintes sanitaires, que le S responsables de l'EN et des collectivités territoriales.

DU CÔTÉ DU PEDAGOGUE

En 2017-2018, un colloque pédagogique à l'UFR d'Orsay a été organisé les 6 et 7 avril 2018 (une cinquantaine de collègues) : des tables rondes sur l'école et sur l'EPS, des ateliers de pratique (Rugby, Escalade, Cirque), une conférence sur la thématique de l'égalité filles-garçons et des débats sur l'actualité de notre discipline se sont enchaînés. Ce fut un temps riche et intéressant.

En 2018-2019, un congrès pédagogique sur les sports collectifs enseignés par les règles a été réalisé le 9 avril 2019 au lycée Lakanal à Sceaux. Une présentation théorique sur les variables réglementaires et des mises en pratique en Rugby, Hand-Ball et Volley-ball ont été mises en place.

En 2019-2020, des journées de l'EPS ont été programmées le 26 et 27 mars 2020. Le thème était : « Les sports collectifs » dans tous leurs états. Des informations, des débats et des ateliers de pratique étaient prévus mais ce stage a été malheureusement annulé à cause du confinement.

Le groupe péda du SNEP-FSU Versailles s'est donné comme objectif d'organiser au moins un temps fort académique par an pour réunir la profession autour des questions pédagogiques. Nous espérons pouvoir organiser le colloque pédagogique prévu en 2020 sur les sports collectifs (débats et ateliers de pratique).

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES (CPGE)

Face à la situation très hétérogène de l'EPS en CPGE dans notre académie, le SNEP-FSU Versailles a créé et fait circuler une enquête en 2019 pour faire un état des lieux. Les 48 retours (sur les 87 établissements concernés) montrent un réel déficit d'heures allouées à l'EPS et donc un non respect des droits des élèves à pratiquer des APSA au sein de leur établissement.

Cette enquête a donné lieu, en octobre 2019, au congrès académique, et les collègues présents ont pu prendre connaissance des textes officiels existants, s'informer et construire un projet ciblé pour leur établissement. 6 heures EPS ont été gagnées depuis, pour les différents projets montés lors du congrès.

Une synthèse a été déposée au rectorat lors d'une audience auprès de Madame la Rectrice en décembre 2020.

Dans les prochaines années, le SNEP-FSU académique souhaite étoffer son enquête en augmentant le nombre de retour afin d'avoir un profil exact de la situation, soutenir les collègues porteurs de projet et continuer à interpeller la Rectrice afin que nos élèves puissent bénéficier de leurs droits de formation en EPS.

SPORT SCOLAIRE

Les 2 représentants du SNEP-FSU Versailles ont siégé (seul syndicat représentatif suite aux élections professionnelles) pendant ces 4 années au Conseil Régional de l'UNSS et entretenu des relations constructives avec les cadres de l'UNSS. Nous avons défendu le service public du sport scolaire du second degré, conforté par le décret du 07/05/2014 rétablissant le forfait de 3H dans le service de tous les enseignants d'EPS.

Après la reconnaissance statutaire de la coordination de district (2014), le SNEP-FSU Versailles a revendiqué le maintien à minima des 251 IMP attribuées par le rectorat chaque année pour l'indemnisation des coordonnateurs dans notre académie. Durant ces 4 dernières années, nous avons demandé (et nous continuerons à le faire) la création d'un 5^{ème} poste au Service Régional de l'UNSS. Nous avons alerté sur les risques impactés par la réforme des lycées dans l'animation du sport scolaire le mercredi après midi et sur le constat d'une baisse inéluctable du nombre de licenciés.

Le SNEP-FSU qui siège dans toutes les instances du niveau national au niveau départemental en tant que co administrateur de l'UNSS, continuera à porter haut et fort sa légitimité à intervenir pendant les réunions UNSS pour un fonctionnement démocratique dans l'intérêt de tous les acteurs du sport scolaire.



TATION DU SNEP-FSU ACADÉMIQUE

Le nom de la « modernisation » et de la « simplification » constituent de véritables attaques pour le service public, pour l'EPS, le sport ne école de la confiance dite « Loi Blanquer », celle des lycées et du baccalauréat. Elles se concrétisent par une baisse des moyens passant par l'abandon de contenus liés aux APSA et d'exigences nationales, ainsi que le dispositif 2S2C. L'EPS ne figure plus parmi les concours pour décrocher un bac EPS « maison » sur la base d'un cadre national aberrant.

Les droits des personnels qui sont bafoués. Cela aboutit à la suppression de la transparence pour les mutations et les promotions.

Le SNEP-FSU Versailles a continué à jouer son rôle en restant au contact avec la profession et en continuant à intervenir auprès des

EQUIPEMENTS / INSTALLATIONS SPORTIVES POUR LES LYCÉES, LES EREA ET LES LP

Les conditions d'enseignement sont très dépendantes de la « richesse » des communes en matière d'installations sportives (IS). De grandes inégalités subsistent. La crise sanitaire n'a fait qu'exacerber la pénurie d'équipements sportifs.

Le SNEP-FSU est intervenu, chaque année, au Conseil Inter Académique de l'Education Nationale (CIEN), afin que les besoins en crédits de fonctionnement et en constructions / rénovations des équipements sportifs soient pris en compte.

Il a informé les équipes EPS des décisions prises par la Région IDF. Il est intervenu auprès de la Vice Présidente en charge des lycées, lors de l'audience Région / FSU, ainsi que lors de l'audience spécifique Région / SNEP. Il a adressé un Carton rouge à la Région pour sa politique déficiente en matière d'EPS et de sport scolaire. Il en a informé les présidents.es des groupes politiques excepté le RN et les président.es des commissions Lycées et Sport et a publié un communiqué de presse.

Les avancées

- Annonce de la construction d'un gymnase intra-muros au lycée Santos Dumont à St Cloud « SNEP » 48,20 X 26, 30 avec la mutualisation pour les associations locales.
- Vote d'un volet Equipements sportifs intra-muros du plan d'urgence avec 15 opérations prévues pour l'académie de Versailles

Les blocages

Le GT annoncé depuis 3 ans et demi n'a pas été réuni. Stagnation des crédits EPS, baisse de l'enveloppe des crédits de location des IS. Peu d'opérations de constructions rénovations d'équipements sportifs.

Orientations pour les 3 prochaines années

Le SNEP questionnera les listes candidates aux élections régionales sur la politique qu'elles entendent mener en matière d'EPS, de sport scolaire et de construction rénovation d'installations sportives et de piscines. Il informera la profession des réponses qui lui seront parvenues

Il interviendra pour que les besoins des lycées soient évalués et que des mesures soient prises pour le volet fonctionnement (crédits budgets) et pour le volet investissement (constructions / rénovations d'installations sportives) avec un plan d'urgence et de rattrapage intégrant les IS intra-muros.

Le SNEP consultera et informera les équipes EPS, il mettra en place des réunions et des stages de formation syndicale « Equipements ».

ACTIVITÉ FÉDÉRALE FSU IDF

Le SNEP FSU a pris part aux débats et décisions propres à la FSU au sein du Conseil Fédéral Régional. Ceci afin de préparer avec les autres syndicats (SNES, SNUEP, SNUIPP...) les interventions pour les porter dans les instances (CIAEN) et lors des audiences. Ce travail inter-syndical a débouché également sur l'organisation et l'animation de manifestations et/ou de rassemblements pour combattre les projets des réformes.

Ce travail et ces actions sont indispensables pour peser dans le rapport de force et pour agir sur tous les types de dossiers qu'ils soient spécifiques à l'EPS et à l'Ecole ou de portée plus large (retraite, salaires, droits des personnels...).

DU PARITARISME À LA DÉFIANCE

Avant et après le 6 août 2019

Ces 4 ans ont vu la disparition du paritarisme pour les opérations concernant la carrière des enseignants d'EPS, mobilité et promotion. Les mouvements avant 2020 ont fait l'objet d'un contrôle paritaire permettant de corriger 340 barèmes inter pour 1500 demandeurs à Versailles et 240 corrections des barèmes intra suivies de 60 améliorations d'affectations.

La promesse d'un accompagnement personnalisé et d'une totale transparence a été mise à mal par la réalité, parfois au mépris des règles écrites dans le BO. Depuis toujours, le contrôle scrupuleux des commissaires paritaires avait permis d'éviter ou de faire corriger les erreurs.

Pour les demandes de congés de formation, 264 mois de congés supplémentaires ont été arrachés par le SNEP et la FSU.

Ces améliorations ne pourront plus se faire tant que nous ne reviendrons pas à un contrôle paritaire. En attendant nous continuerons d'accompagner et de conseiller l'ensemble des collègues

Congrès SNEP-FSU académique

PROMOTIONS, LES ANNÉES PPCR

Depuis 4 ans, les promotions se font sur les bases fixées par PPCR. Ce système plus juste pour la profession, ne répond pas complètement à nos revendications. Alors que la phase d'évaluation doit seulement poser des avis. La Rectrice a trop souvent émis des avis finaux incohérents, générant incompréhension et souffrance. Les opérations de promotion doivent s'appuyer sur la valeur professionnelle et sur le besoin de ne pas bloquer le dernier grade (Classe Exceptionnelle). Le résultat à Versailles, c'est plus de 150 places perdues à la Classe Exceptionnelle. Sur cette période, les élus (seuls à siéger) du SNEP-FSU ont siégé dans les CAPA de contestation des avis finaux des rendez-vous de carrière, de changement accéléré d'échelon, d'accès à la Hors Classe et à la Classe Exceptionnelle. Nous avons à chaque fois vérifié les projets et fait des propositions d'amélioration allant dans le sens de l'intérêt général dont une partie a pu profiter aux collègues.

LES INSTANCES ACADÉMIQUES

Le SNEP-FSU Versailles est représenté dans la délégation majoritaire de la FSU pour le Comité Technique Académique (CTA) / le Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail Académique (CHSCTA) / la Commission Académique d'Action Sociale (CAAS). Le CTA étudie les projets de répartition des moyens mais également la carte des formations, le CHSCTA est spécialisée dans l'examen des questions relatives à la santé physique et mentale, à la sécurité et aux conditions de travail des agents et le CAAS est une instance chargée d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles. Dans ces trois instances le SNEP-FSU Versailles a participé au travail sur l'ensemble des dossiers avec la délégation FSU qui portait à chaque fois des revendications et des propositions. Les questions spécifiques à l'EPS et le sport scolaire y ont été portées et défendues.

4 ANS D'AUDIENCES

Le SNEP-FSU Versailles a été reçu en audience à plusieurs reprises auprès des Recteurs et Rectrices afin de pouvoir porter les nombreuses interrogations de la profession et défendre des dossiers spécifiques en lien avec nos mandats :

- Janvier 2017 avec le Secrétaire Général (SG) pour le suivi des dossiers présentés au Recteur Fillatre en 2016.
- Juillet 2019 avec le SG (nouvelle Rectrice) et novembre 2020 avec le nouveau SG.
- Février 2021, le SNEP-FSU Versailles est reçu par la Rectrice et son SG, peu de temps après avoir été invité par le corps d'inspection à échanger sur la crise sanitaire.

Les dossiers portés sur cette période ont été ceux, des installations sportives, du sport scolaire, de la situation de l'EPS, des TZR, des contractuels, des stagiaires, de la formation continue, du pack EPS, de la mise à niveau en secourisme, des pressions de l'administration, de la crise sanitaire, des référents EPI...

BILAN FINANCIER

Le financement du SNEP-FSU ne vient que des cotisations des adhérents. Sur chacune d'elle, l'académie reçoit 41,25€ (25€ pour l'académie et 16,25 € pour le département).

Au cours de ces quatre années, nous avons participé avec le SNES et le SNUIPP à l'acquisition des locaux de Trappes.

L'année 2020, marquée par une baisse des dépenses due à la covid, aura permis de financer les travaux de rénovation des locaux.

A noter, l'arrivée depuis septembre 2020 d'un nouveau trésorier académique, Philippe Lefevre.

TRESORERIE ACADEMIQUE	2017	2018	2019	2020
Solde année précédente	5 953,96 €	4 823,84 €	2 865,71 €	2 934,62 €
Dépenses				
Achat travaux locaux Acad	2579,81	15 840,00 €		4 642,11 €
Bulletins (master, photocopie, affranchissement)	10 808,00 €	10 847,79 €	12 495,41 €	7 913,87 €
Loyer et fonctionnement des locaux FSU	823,79 €	1 830,71 €	933,04 €	342,19 €
Téléphone, internet, sms, abonnement	740,00 €	696,18 €	319,45 €	501,55 €
Frais professionnels	3 913,93 €	4 985,76 €	5 282,13 €	1 405,82 €
Frais réception (stage,réunion,convivialité...)	2 341,66 €	2 716,57 €	602,67 €	406,91 €
Frais bancaires	307,23 €	204,86 €	200,59 €	185,66 €
Actions syndicales	575,20 €	1 010,12 €	796,70 €	456,59 €
Fournitures de bureau, matériel informatique...	515,50 €	1 236,14 €	301,10 €	804,34 €
Total Dépenses	22 605,12 €	39 368,13 €	20 931,09 €	16 659,04 €
Recettes				
Parts académiques de cotisations du 78	5 825,00 €	6 375,00 €	5 975,00 €	5 400,00 €
Parts académiques de cotisations du 91	5 575,00 €	5 175,00 €	5 400,00 €	4 775,00 €
Parts académiques de cotisations du 92	5 450,00 €	5 425,00 €	5 450,00 €	5 175,00 €
Parts académiques de cotisations du 95	4 625,00 €	4 475,00 €	4 175,00 €	3 900,00 €
Participation des départements		15 000,00 €		
Subvention FSU		960,00 €		
Total Recettes	21 475,00 €	37 410,00 €	21 000,00 €	19 250,00 €
SOLDE	4 823,84 €	2 865,71 €	2 934,62 €	5 525,58 €

VOTEZ !

Le congrès national du SNEP se tiendra statutairement en 2021, du 29 novembre au 3 décembre. La période d'élections syndicales qui s'ouvre verra le renouvellement de l'ensemble des responsables du SNEP-FSU tant au niveau départemental, académique que national. C'est donc un moment fort de la vie du syndicat. Par l'expression de son vote, chaque syndiqué(e) assume sa responsabilité dans le fonctionnement démocratique du syndicat. Ces élections doivent être l'occasion d'un renforcement de notre force militante, d'un approfondissement de notre réflexion sur les revendications de notre profession.

TROIS SCRUTINS GROUPÉS

- Le scrutin départemental dont l'élection du bureau départemental (S2).
- Le scrutin académique dont l'élection du bureau académique (S3).
- Le scrutin national : rapports d'activité et financier nationaux, élection du bureau national, élu au scrutin de liste proportionnel.

QUI VOTE ?

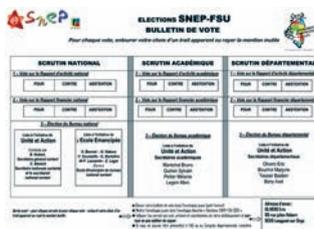
Tous les collègues syndiqués au titre de l'année scolaire 2020/2021 au jour du congrès académique chargé du dépouillement. Vous trouverez en page 12 une convocation du secrétaire académique du SNEP-FSU pour participer au congrès académique qui aura lieu à Trappes le 7 et 8 juin 2021. Ce congrès permettra de débattre collectivement des enjeux actuels sur le terrain de l'école, de la discipline et du sport scolaire et de construire ensemble notre plateforme revendicative.

QUAND VOTER ?

- Dès maintenant, en envoyant votre vote à l'adresse indiquée dans le bulletin de vote et en utilisant les deux enveloppes.
- En participant au congrès départemental et académique
- En remettant votre vote à un collègue participant à la commission de dépouillement des votes.

COMMENT VOTER ?

Vous avez tout le matériel : les bulletins de vote et enveloppes sont joints à ce bulletin par les 4 sections du SNEP-FSU départemental de l'académie. Votez, dès réception de ce matériel !



Ne pas détacher

NOM : _____ Prénom : _____
 Etablissement : _____ Commune : _____ Département : _____

Signature

MANDAT

Je soussigné(e) (Bonne membre à l'issue de la 1^{ère} séance départementale, académique ou territoriale du SNEP) pour déposer cette enveloppe contenant mes votes pour le Congrès de la FSU à la Commission de dépouillement compétente.
 Je pourrai assister à l'Assemblée Générale préparatoire au Congrès de la FSU et y prendre toutes les décisions du 7^{ème} joura unless en mon nom (1)
 (1) Pour justification cette mandat.



LISTE ACADÉMIQUE PRÉSENTÉE À L'INITIATIVE D'UNITÉ ET ACTION

Bruno Maréchal
secrétaire académique
secteur corpo

Sylvain Quirion
secteur équipement / Budget

Severine Bertrand, Gilles Malet
secteur pédagogie

Axel Bony
secteur stagiaires

Marc Legein
secteur communication

Philippe Lefèvre
Trésorier académique

Jean Fayemendy, Patrick Mathieu
Retraités

Jérôme Lecam, Mélanie Peltier, Thomas Baillon
secrétaires départementaux du 78

Marjorie Bounhol, Eric Olivero, Bastien Tessier
secrétaires départementaux du 91

Christel Giroud et Jocelyn Beurier
secrétaires départementaux du 92

Christopher Vettori et Cédric Mary
secrétaires départementaux du 95

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET D'ORIENTATION

Le SNEP départemental a une dimension particulière. En lien direct avec les collègues syndiqué-es, il se veut être à la fois le rapporteur des expériences, des avis de ses adhérents et le relais des déclinaisons de toutes les décisions et actions entreprises aux niveaux national et académique. Ce rapport d'activité et d'orientation vous présente les actions qui ont été menées dans notre département de 2016 à 2021, ainsi que les objectifs visés pour les trois ans à venir.

PARTICIPATION AUX INSTANCES STATUTAIRES

Nous faisons partie de la délégation FSU qui siège lors des Comités Techniques Spéciaux Départementaux (CTSD), dans lesquels sont présentés les prévisions et les bilans de rentrée, mais aussi la préparation de la DHG, point particulièrement important étant donné qu'il induit les suppressions et créations de postes. Notre action en liaison avec les collègues, permet que plusieurs postes EPS soient ainsi sauvés et créés tous les ans (en 4 ans : 13 postes créés grâce à l'action du SNEP-FSU91 !).

⇒ Lors des Comités Départementaux de l'Éducation Nationale (CDEN, avec la présence du Préfet de l'Essonne, du Conseil Départemental, des représentants des parents d'élève...), le SNEP-FSU-91 présente et défend également le point de vue de la profession, notamment sur la question cruciale du budget des collègues.

⇒ Lors des Conseils Départementaux de l'UNSS (CDUNSS), le SNEP-FSU-Essonne, en tant qu'organisation syndicale majoritaire et coadministrateur de l'UNSS, a porté la voix de la profession et soutenu avec acharnement le Sport Scolaire Essonnien ! À ce conseil (présidé par le directeur académique et auquel participe le corps d'inspection EPS, les représentant-es des chefs d'établissement, des parents d'élèves) siègent depuis les nouveaux statuts de l'UNSS, deux représentant-es du SNEP-FSU-91 et 3 élu-e-s des AS dont la liste « *Le sport scolaire : un droit pour toutes et pour tous* » est soutenue par le SNEP FSU-91.

INSTALLATIONS SPORTIVES

Un travail est en cours au niveau du département afin de contrer le désengagement du département concernant la politique des équipements sportifs. Le SNEP-FSU 91 a été reçu en audience (à sa demande) en janvier 2021, sur 8 collèges prévus à la construction d'ici 2026, le conseil départemental ne compte pas financer la construction d'installations sportives, malgré la saturation d'un grand nombre d'équipements. Il fait le choix de continuer à verser une subvention pour continuer de louer des installations qui sont pour la plupart, vétustes. En plus de cela, depuis 2020, cette dernière ne passe plus par les établissements scolaires, ce qui la rend plus opaque.

Le remboursement des transports pour le trajet collège-piscine des 6ème obtenu par le SNEP-FSU-91 est reconduit chaque année.



FONCTIONNEMENT DU BUREAU

Le secrétariat départemental travaille collectivement et la permanence est assurée tous les mardis, mais il est possible de contacter le bureau par email (s2-91@snepfsu.net) et sur le portail du site. Une liaison régulière et efficace.

RENCONTRES

Le SNEP-FSU-91 a rencontré la nouvelle Direction Académique en décembre 2020 afin de faire le point sur la rentrée en EPS (poste pourvus, coordo et IMP, sections sportives...) et sur le sport scolaire (forfaits AS...) en s'appuyant sur les témoignages et enquêtes de rentrée des collègues. Vous pouvez prendre connaissance des comptes-rendus de nos audiences sur le site SNEP-FSU Versailles rubrique Vie syndicale / SNEP Essonne.

PRESENTATION DU SNEP-FSU ESSONNE

OBJECTIFS POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES

⇒ Améliorer la liaison avec nos collègues du 91 est primordial : les correspondants d'établissement doivent être renouvelés dans les établissements où nous n'en avons plus. Nous souhaiterions développer des réunions avec les correspondants d'établissement volontaires afin de faciliter la transmission d'information aux collègues et ne plus seulement communiquer par le biais du numérique. Le secteur des lycées doit être sur ce point une priorité. Relancer également les bureaux élargis décentralisés. Continuer de s'appuyer dans chaque district UNSS sur un référent SNEP-FSU pouvant intervenir selon l'actualité lors des réunions de district.

⇒ Le dossier des installations sportives déjà travaillé reste à suivre avec grande attention étant donné le manque de volonté politique du département et de la région pour assurer l'entretien et le renouvellement des équipements sportifs.

⇒ Continuer à proposer des stages aussi bien sur le plan pédagogique que sur les aspects corporatifs. Ces temps de formation syndicale doivent s'inscrire dans la durée en tenant compte des avis des participant-es.

⇒ Le bureau départemental peut encore s'étoffer, par l'intégration de nouveaux collègues. La porte est évidemment ouverte à celles et ceux qui voudraient apporter leurs propres expériences à nos actions syndicales.

⇒ Volonté de mettre en commun un certain nombre d'outils de communication à destination des collègues et qui serviraient notamment de point d'appui pour les correspondants d'établissements.



BUREAU DÉPARTEMENTAL

ivement et se retrouve régulièrement. Une permanence est possible de nous joindre toute la semaine par portable (06.42.46.68.26) du SNEP-FSU-91. L'assistance est assurée avec la FSU-91.

LE LIEN AVEC LES COLLÈGUES

⇒ Des lettres d'information départementales trimestrielles sont envoyées afin d'informer la profession en compilant les actualités importantes de la période qui a précédé la lettre. À cela viennent s'ajouter des campagnes ponctuelles lors d'événements importants et à ne pas rater, ainsi que très régulièrement des mails pour des informations rapides ou urgentes et des enquêtes pour porter les problèmes de chaque établissement devant les instances concernées (DASEN, CD...). Nous avons cherché lors de la période « covid 19 » à être particulièrement réactifs concernant l'interprétation et l'adaptation aux nombreux protocoles sanitaires sortis depuis mai 2020. Les collègues sont également les bienvenus lors de notre bureau du mardi.

⇒ Des réunions et des stages (qui accueillent de plus en plus de collègues !) se tiennent plusieurs fois par an pour informer les collègues et débattre avec eux : stages mutations (inter et intra), stages « Agir au CA », stages « J'aime mon métier je le défends ! », stages sécurité-responsabilité, stages bureau, AG départementale selon l'actualité...



DIMINUTION DES AIDES FINANCIÈRES DÉPARTEMENTALES POUR LA PRATIQUE SPORTIVE EN COLLÈGE !

Crédits pédagogiques : Fin des « 12 euros par élève » pour l'EPS !

La dotation spécifique de 12 euros par élève, allouée chaque année par le conseil départemental aux collèges au titre de l'enseignement de l'EPS afin de répondre aux besoins particuliers de la discipline, est le fruit d'une longue bataille syndicale menée dans le département de l'Essonne au début des années 90. Après la suppression des lignes budgétaires par matières, c'est au tour cette année de la mention "12 euros par élève pour l'EPS" de disparaître des documents préparatoires au budget des collèges. La dotation pédagogique des collèges est donc désormais globalisée à l'ensemble des disciplines et toute référence aux besoins spécifiques de l'EPS a disparu. Le risque est grand de voir les crédits pédagogiques alloués à l'EPS baisser mécaniquement dans les établissements.

Les subventions aux Sections Sportives Scolaires décimées...

En 5 ans de majorité « Les Républicains », les dotations aux Sections Sportives des collèges sont passées de 2000 euros pour les sections qui en faisaient la demande justifiée (équipement et sorties, déplacements en compétitions notamment), à 1000 euros dès le début de la mandature, et depuis deux ans à un financement hypothétique dans le cadre d'une enveloppe budgétaire limitée regroupant toutes les actions de soutien aux projets d'établissement. Outre le montant de cette dotation (très largement insuffisant pour les collèges possédant plusieurs Sections Sportives), la mise en concurrence avec les nombreux projets s'inscrivant dans le projet d'établissement remet directement en question les financements nécessaires au bon fonctionnement des Sections Sportives.

Le SNEP-FSU-91, aux côtés des professeur-es d'EPS du département, milite pour un tout autre projet sportif en faveur des collégiens et collégiennes en Essonne, et revendique dans l'immédiat :

1. Le retour de la dotation spécifique de « 12 euros par élèves » allouée au titre de l'enseignement de l'EPS.
2. Le retour à la transparence dans les conseils d'administration concernant la location annuelle des installations sportives par le conseil départemental.
3. Le retour à une subvention annuelle spécifique et suffisante pour chaque section sportive scolaire qui en fait la demande.
4. La prévision d'équipements sportifs adaptés à l'enseignement scolaire, suivant les recommandations du SNEP-FSU, pour chaque nouveau collège construit.

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
A - RECETTES				
Cotisation syndicale SNEP	39391,76	42125,06	39984,11	41155,15
Solde sur année précédente	14760,57	7455,63	10211,66	12649,88
TOTAL RECETTES	54152,33	49580,69	50195,77	53805,03
B - DÉPENSES				
Frais Généraux				
Bulletins (master, photocopie, affranchissement)	310,8	1124,45	921	359,04
Documentation	36,01	0		93,1
Frais professionnels	583	1101,6	588	1837,1
Frais réception	656,6	403,04	314,33	252,33
Remboursement adhérents	147	46		357
Frais bancaire	0	0		
Matériel, équipement				
Fourniture de bureau, matériel info...	449,99	2289,67	36,98	40,4
Participation syndicale				
Part académique	5550	5175	5400	4775
Part nationale	33963,3	29229,27	30285,58	32455,9
Actions, dons	5000			300
TOTAL DÉPENSES	46696,7	39369,03	37545,89	40469,87
SOLDES	7455,63	10211,66	12649,88	13335,16

BILAN FINANCIER

Le bilan fait apparaître une trésorerie saine. Le solde positif nous a permis de renouveler en partie notre matériel informatique (d'autres achats sont envisagés), de financer nos actions syndicales, et d'envisager le retour à des publications imprimées afin d'avoir des supports de communication à destination de nos collègues.



CONGRÈS DÉPARTEMENTAL 2021

**MARDI 11 MAI 2021, DE 9H À 17H AU LYCÉE
J-B COROT DE SAVIGNY SUR ORGE**

Dans le cadre de la préparation du Congrès national du SNEP-FSU qui aura lieu du 29 novembre au 3 décembre, nous profiterons de notre rencontre départementale du mardi 11 mai pour débattre ensemble en abordant les trois thèmes suivants :

Thème 1 : Questions éducatives et de métier

Dans un contexte multi-crisis de quelle EPS nos élèves ont-ils besoin ? Dans les textes, la rupture opérée en 2016 en collège a été poursuivie en lycée et LP. Quelles orientations visent ces textes ? Quelles incidences entraînent-elles au sein de la profession ? Comment porter nos revendications ?

Thème 2 : Pour une autre politique publique du sport

Evolution du niveau physique des jeunes (Enquête ESTEBAN, étude de la DREES). Quelle politique sportive à mener pour améliorer le niveau sportif des français-es dans un pays qui organisera les JO en 2024 ? Quel sport scolaire développer au carrefour de l'obligatoire (EPS) et du facultatif (clubs associatifs)

Thème 3 : Quelles contributions de l'EPS, du sport et de notre syndicalisme à la nécessaire transition écologique ?

Changer nos comportements et réfléchir autrement les questions de matériel, de programmation d'APSA, d'organisation d'événements (UNSS et projets établissement) de construction/ rénovation d'équipements, utilisation du numérique ... ou comment intégrer pleinement les questions écologiques dans notre action syndicale ?

LISTE DÉPARTEMENTALE PRÉSENTÉE À L'INITIATIVE D'UNITÉ ET ACTION

Éric OLIVERO
Secrétaire départemental
(CTSD, CDUNSS, TZR)

Marjorie BOUNHOL
Trésorière et secrétaire départementale
(secteur équipements CDUNSS)

Bastien TESSIER
Secrétaire départemental
(Webmaster, FSU)

Axel BONY
Secrétaire départemental
(secteur stagiaires, CDEN)

Emmanuelle PERRET
Commissaire Paritaire Prof EPS,
Commission Médicale

Marine FAY
Commissaire Paritaire Professeur d'EPS

Marc THIEBLEMONT
(Education prioritaire, CHSCTD)

Corinne PERRIER (secteur lycée)

Cyril CROZIER (secteur collège)

Jean-Pierre NICAISE, Jean-Marc CHEVENEMENT, Jacques RIGOLET
(Secteur retraité)



DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE

Nom - Prénom

Etablissement ou service

A

Madame la Rectrice de l'académie de VERSAILLES

s/c de
Madame la ... / Monsieur le ... (1)

Madame la Rectrice,

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation spéciale d'absence afin de participer au Congrès académique électif du SNEP-FSU Versailles qui aura lieu :

**Lundi 7 et Mardi 8 Juin 2021
De 9h30 à 16h30 (accueil à partir de 9h)
Salle Jean-Baptiste Clément
4 Rue des Anciens Combattants 78190 Trappes**

Vous trouverez ci-dessous la convocation que m'a adressée le secrétaire académique du SNEP-FSU Versailles

Date et signature

(1) Préciser « Proviseur du Lycée » ou « Principal du Collège »

CONVOCATION CONGRES ACADEMIQUE SNEP-FSU VERSAILLES

Conformément à l'article 13 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié, les autorisations spéciales d'absence sont obtenues de plein droit et doivent être déposées (accompagnées de la convocation) auprès du chef de service ou d'établissement au moins trois jours à l'avance.

Cher(e) collègue,

Conformément aux statuts du syndicat, tu es prié(e) d'assister aux travaux du Congrès Académique électif du SNEP-FSU Versailles qui aura lieu le lundi 7 et mardi 8 juin 2021 de 9h à 17h dans la salle Jean-Baptiste Clément, 4 rue des Anciens Combattants 78190 Trappes.

Ordre du jour :

- Les questions éducatives (programmes, référentiels bac, sport scolaire)
- La question des personnels (carrières, promotions, mutations)
- Syndicalisation

Bien cordialement,

**Pour le secrétariat académique,
Bruno Maréchal**
4 rue Jean Jaurès - 78190 TRAPPES
s3-versailles@snepfusu.net

Cette convocation doit être remise au chef d'établissement ou de service